

201	18/09/2020	BE 0841.390.074	12	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20548.00019	A-asbl 1.1

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **DoucheFlux**

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: RUE DES VETERINAIRES

N°: 84

Boîte:

Code postal: 1070

Commune: Anderlecht

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0841390074

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

29-11-2011

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

03-09-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7, A-asbl 6, A-asbl 8

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**BOVING** Michel

rue Emile Delva 34  
1020 Laeken  
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

**VAN VUGT** Christian

avenue Michel Ange 19  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE

Administrateur

**WEYNS** Reinhilde

rue du Peuplier 13  
1000 Bruxelles

BELGIQUE

Administrateur

**DEMOULIN** Laurent

rue du Jauviat 84  
5530 Yvoir  
BELGIQUE

Administrateur

**VAN OLDENEEL TOT OLDENZEEL** Christine

rue Alphonse Hottat 16  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 20-06-2019

Fin de mandat: 20-06-2023

Administrateur

**DIERICKX** Ariane

rue Ernest Martel 8  
7190 Ecaussinnes  
BELGIQUE

Administrateur

---

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0841390074		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

### Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<b>RM &amp; PARTNERS SPRL</b> BE 0883.537.069 rue de Pondire 23 5590 Ciney BELGIQUE	70182045	A B
Représenté directement ou indirectement par  <b>MERCIER Régine</b> Comptable fiscaliste agréée rue de Pondire 23 5590 Ciney BELGIQUE	105096	

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>465.846</b>	<b>807.919</b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27	<b>465.578</b>	<b>807.651</b>
Terrains et constructions		22		3.028
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		3.028
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		739.215
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		739.215
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	45.578	65.408
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	45.578	65.408
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25	420.000	
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28	<b>268</b>	<b>268</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>1.131.196</b>	<b>321.442</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>420.000</b>	
Créances commerciales		290	420.000	
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>249.859</b>	<b>146.793</b>
Créances commerciales		40	79.952	4.193
Autres créances		41	169.908	142.600
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>153.998</b>	<b>174.650</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>307.338</b>	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.597.042</b>	<b>1.129.361</b>

N°	BE0841390074	A-asbl 2.2
----	--------------	------------

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>PASSIF</b>		
	<b>FONDS SOCIAL</b>		
	<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		
	Patrimoine de départ		
	Moyens permanents		
	<b>Plus-values de réévaluation</b>		
	<b>Fonds affectés</b>		
5.3	13		
	<b>Résultat positif (négalif) reporté (+)/(-)</b>	<b>419.422</b>	<b>440.987</b>
	<b>Subsides en capital</b>	<b>162.000</b>	<b>171.000</b>
	<b>PROVISIONS</b>		
5.3	16		<b>50.000</b>
	<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>50.000</b>
	<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		
	168		
	<b>DETTES</b>	<b>1.015.620</b>	<b>467.374</b>
	17/49		
	<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>420.000</b>	
5.4	17		
	Dettes financières	420.000	
	Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		
	172/3		
	Autres emprunts	420.000	
	174/0		
	Dettes commerciales		
	175		
	Acomptes reçus sur commandes		
	176		
	Autres dettes		
	179		
	Productives d'intérêts		
	1790		
	Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		
	1791		
	Cautionnements reçus en numéraire		
	1792		
	<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>564.160</b>	<b>364.380</b>
5.4	42/48		
	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	30.000	
	42		
	Dettes financières		
	43		
	Etablissements de crédit		
	430/8		
	Autres emprunts		
	439		
	Dettes commerciales	24.041	20.215
	44		
	Fournisseurs	24.041	20.215
	440/4		
	Effets à payer		
	441		
	Acomptes reçus sur commandes		
	46		
	Dettes fiscales, salariales et sociales	197.318	33.035
	45		
	Impôts	172.052	1.684
	450/3		
	Rémunérations et charges sociales	25.265	31.352
	454/9		
	Dettes diverses	312.802	311.130
	48		
	Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		
	480/8		
	Autres dettes productives d'intérêts		
	4890		
	Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	312.802	311.130
	4891		
	<b>Comptes de régularisation</b>	<b>31.460</b>	<b>102.994</b>
	492/3		
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1.597.042</b>	<b>1.129.361</b>
	10/49		

N°	BE0841390074	A-asbl 3
----	--------------	----------

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	529.789	322.753
Ventes et prestations		70/74	798.856	507.041
Chiffre d'affaires		70	118.938	79.587
Cotisations, dons, legs et subsides		73	674.869	409.508
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	269.067	184.288
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	369.679	265.214
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	53.449	64.092
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	-50.000	50.000
Autres charges d'exploitation		640/8	110	3.563
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>156.551</b>	<b>-60.115</b>
<b>Produits financiers</b>	5.5	75	<b>25</b>	<b>1</b>
<b>Charges financières</b>	5.5	65	<b>3.232</b>	<b>2.814</b>
<b>Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)</b>		9902	<b>153.344</b>	<b>-62.929</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76	<b>14.838</b>	<b>85.805</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		66	<b>189.747</b>	<b>20.107</b>
<b>Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-21.565</b>	<b>2.769</b>

N°	BE0841390074	A-asbl 4
----	--------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (négatif) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>419.422</b>	<b>440.987</b>
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-21.565	2.769
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	440.987	438.218
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
<b>Affectations aux fonds affectés</b>		692		
<b>Résultat positif (négatif) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>419.422</b>	<b>440.987</b>

N°	BE0841390074	A-asbl 5.1.2
----	--------------	--------------

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**DONT**

**Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXXX	938.782
8169	462.740	
8179	840.899	
8189		
8199	560.622	
8259P	XXXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXXX	131.131
8279	53.449	
8289		
8299		
8309	89.536	
8319		
8329	95.044	
22/27	465.578	
8349	45.578	



N°	BE0841390074	A-asbl 5.1.3
----	--------------	--------------

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXXXX	268
8365		
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	268	
8455P	XXXXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
28	268	

N°	BE0841390074	A-asbl 5.4
----	--------------	------------

## ETAT DES DETTES

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
42	30.000
8912	150.000
8913	270.000

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

### DETTES GARANTIES

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

### DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

**Dettes fiscales échues**

**Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale**

N°	BE0841390074	A-asbl 5.5
----	--------------	------------

## RÉSULTATS

### PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	11	12

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087	7,8	6
------	-----	---

Nombre d'heures effectivement prestées

9088	13.210	9.772
------	--------	-------

### Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620	278.522	190.914
-----	---------	---------

Cotisations patronales d'assurances sociales

621	84.071	57.879
-----	--------	--------

Primes patronales pour assurances extralégales

622		
-----	--	--

Autres frais de personnel

623	7.087	16.421
-----	-------	--------

Pensions de retraite et de survie

624		
-----	--	--

### RÉSULTATS FINANCIERS

**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503		
------	--	--

**Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances**

653		
-----	--	--

**Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)**

(+)/(-)

656		
-----	--	--

N°	BE0841390074	A-asbl 7
----	--------------	----------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### REGLES D'EVALUATION

- . Frais d'établissement  
Les frais d'établissement sont amortis par tranche annuelle de 20 %, sauf pour les frais d'émission d'emprunts dont l'amortissement peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.
- . Immobilisations incorporelles  
Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et T.V.A. non déductible. Les amortissements d'au minimum 20 % l'an, débutent l'année de la prise en compte, et sont calculés par année complète.
- . Immobilisations corporelles  
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et T.V.A. non déductible.  
Les frais d'entretien et de grosses réparations sont pris en charge par l'exercice ou sont prélevés sur les provisions déjà constituées à cet effet. Ils ne seront constitutifs d'immobilisés que dans les cas estimés exceptionnels par le Conseil d'Administration.  
Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire et débutent l'année de la prise en compte, et sont calculés par années complètes. Ils sont pratiqués pour la première fois l'année de l'acquisition de l'immobilisé et pour la dernière fois l'année précédant sa sortie.  
Les frais accessoires à la construction sont amortis dès le commencement de la construction. En attendant, ils sont activés en classe 2 l'année où ils sont supportés
- Les taux annuels suivants sont appliqués :
  - . Terrains : non amortis
  - . Constructions : 33 ans
  - . Travaux d'aménagement : 10 ans
  - . Installations et machines : 5 à 10 ans
  - . Mobilier : 5 à 10 ans
  - . Matériel roulant neuf : 5 ans
  - . Matériel roulant occasion : 3 à 5 ans
  - . Matériel informatique : 3 à 5 ans
  - . Matériel en leasing : durée du contrat
  - . Frais d'aménagement d'immeubles et d'équipements pris en location, amortissement sur la durée juridique certaine du bail et, à défaut de bail, en 15 annuités.
- . Immobilisations en cours et acomptes versés sur immobilisations corporelles : pas d'amortissement. Le transfert des immobilisations en cours ne se fera qu'à la fin des travaux.  
Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, des réductions de valeur sont pratiquées en cas de dépréciation durable. Elles peuvent être réévaluées.
- . Créances à un an au plus  
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où il y a une dépréciation. Les créances d'une ancienneté supérieure à 24 mois peuvent faire l'objet d'un transfert en créances douteuses et d'une réduction de valeur à 100%.
- . Placements de trésorerie  
Chaque placement est comptabilisé à sa valeur d'acquisition, non compris les frais accessoires pris en charge par le compte de résultat. Si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition, une réduction de valeur est actée.
- . Subsidés en capital  
Les subsidés en capital sauf dérogation du pouvoir subsidiant, sont pris en résultats au même rythme que les amortissements des immobilisations corporelles qui font l'objet du subside.
- . Dons en capital  
Les dons en capital d'une valeur supérieure ou égale à 5000 euros sont utilisés pour le financement de la construction et des aménagements et sont impactés en classe 15 l'année du versement, ils sont utilisés au même rythme que les frais de constructions et pour un montant suivant les amortissements des investissements concernés
- . Subsidés  
Les subsidés (hors subsidés en capital) sont comptabilisés en fonction de la période couverte (pro rata temporis), la partie afférente à l'exercice en classe 73, la partie afférente aux exercices suivant en classe 493. Néanmoins, dans des cas particulier et si le système du pro rata temporis n'est pas justifié économiquement, les subsidés pourront être pris en résultat en fonction des dépenses éligibles pour la même période ou du projet utilisé
- . Provisions pour risques et charges  
Le Conseil d'Administration procède chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'association est soumise et procède aux ajustements nécessaires.
- . Engagements et recours  
Le Conseil d'Administration valorisera les engagements et recours à la valeur nominale de l'engagement juridique mentionné dans le contrat; à défaut de valeur nominale ou dans les cas limites, ils seront mentionnés pour mémoire.
- Evénements post Covid 19  
Fin 2019, un nouveau virus transmissible à l'homme est apparu en Chine. L'Europe a été touchée par la pandémie Covid-19 au cours du premier trimestre 2020 et la situation sanitaire grave a nécessité la mise en place de mesures de confinement exceptionnelles.  
Ces mesures ont entraîné et entraînent toujours un ralentissement majeur de l'activité économique. Les paramètres essentiels permettant d'apprécier les conséquences de cette crise, devenue entretemps mondiale, font défaut à ce jour afin d'évaluer les impacts pour notre ASBL mais nous sommes d'avis qu'elles ne seront pas de nature à mettre en péril la continuité de l'ASBL.